



Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2025 à 19 heures, à la salle du conseil située au 15, rue Caron.

Sont présents :

Christian CÔTÉ, maire;  
Luc DUVAL, conseiller;  
Éric FRÉCHETTE, conseiller;  
Krystel HOULE-PLANTE, conseillère;  
Marc PAYEUR, conseiller;  
Marie-Josée-PLEAU, conseillère;  
Christian Tisluck, conseiller.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX, directrice générale et greffière.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Le maire dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Les points suivants sont ajoutés aux « Affaires nouvelles » :

18.1 MADA - Adoption du plan d'action  
18.2 BGA ARCHITECTES - Offre de services - Étude préparatoire conversion 13-15 rue Caron

#### **2025-09-165 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Sur proposition de Éric Fréchette, appuyée par Marie-Josée Pleau, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

#### **RECONNAISSANCE AUX ÉTUDIANTS DU PROGRAMME TRIO ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI**

---

Le maire souhaite la bienvenue aux trois étudiants présents qui ont participé au volet apprenti-stage du Programme Trio étudiant Desjardins pour l'emploi et à madame Guylaine St-Hilaire, responsable dudit programme. Les étudiants ont fait un stage à Kingsey Falls, soit Alexia Jacques et Talie Leroux au CPE Rayon de Soleil et Lily Bergeron au Parc Marie-Victorin.

Une bourse de 800 \$ est remise à chacun des étudiants.

Madame St-Hilaire souligne que le CPE Rayon de soleil est récipiendaire du concours Employeur Pro-jeunes 2025.

Le maire félicite les étudiants, le CPE Rayon de soleil et remercie madame St-Hilaire.

#### **2025-09-166 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2025**

---

Le maire demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2025.

Sur proposition de Marc Payeur, appuyée par Krystel Houle-Plante, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2025 tel que présenté.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Aucune question n'est posée.

#### **2025-09-167 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

---

Sur proposition de Christian Tisluck, appuyée par Marc Payeur, il est unanimement résolu d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de 667 199,14 \$ \$.

Je soussignée, Line Bilodeau, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

---

Line Bilodeau, DMA  
Trésorière

#### **2025-09-168 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA) - REDDITION DE COMPTE**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Kingsey Falls a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de compte des projets a été

effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de compte relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE si la reddition de compte est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Krystel Houle-Plante, appuyée par Marie-Josée Pleau, il est unanimement résolu que le conseil de la Ville de Kingsey Falls approuve les dépenses d'un montant de 76 249,00 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321 (dossier no RTA77222 - 39097 (17) - 20240416-012), conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

## 2025-09-169 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

---

CONSIDÉRANT QUE des transferts budgétaires doivent être faits afin de pourvoir aux paiements des sommes dues par la Ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Krystel Houle-Plante, appuyée par Éric Fréchette, il est unanimement résolu ce qui suit :

TRANSFERTS ET COMPENSATIONS	
01 21111 000	-95 400
01 38191 000	16909
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
02 11000 424	60
02 12000 232	900
02 12000 252	605
02 12000 262	260
02 13000 140	- 1 825
02 13000 321	- 200
02 13000 413	9 000
02 13000 419	- 9 000
02 19001 522	3 000
SÉCURITÉ PUBLIQUE	
02 22000 455	1 009
02 22000 522	3 400
02 22000 650	- 2 600
02 22002 140	- 1 000
02 22 002 141	1 000
TRANSPORT	
02 32000 411	- 5 000
02 32000 454	5 000
02 32000 526	1 000
02 32000 641	- 531

02 32000 643	531
02 32000 660	- 250
02 32001 670	250
02 32001 521	- 7 008
02 32002 521	7 008
02 32010 522	7 000
02 32500 453	3 425
02 35500 459	905
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>	
02 41200 422	1
02 41200 423	- 1
02 41200 425	1
02 41200 522	13 000
02 41300 414	- 1 600
02 41300 641	- 91
02 41300 643	91
02 41530 414	- 1 600
02 41550 414	- 1 600
02 45110 446	10 000
02 45120 446	- 10 000
<b>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</b>	
<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>	
02 61000 321	200
02 62250 522	- 5 000
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>	
02 70130 423	1
02 70140 140	4 600
02 70140 310	23
02 70140 494	- 272
02 70140 526	5 000
02 70140 610	5
02 70140 635	244
02 70150 140	- 4 600
02 70150 522	1 000
02 70150 526	1 300
02 70153 522	207
02 70153 526	- 207
02 70154 140	3 000
02 70154 519	350
02 70154 521	- 7 000
02 70158 140	- 3 000
02 70158 525	- 600
02 70158 526	600
02 70220 522	- 69
02 70220 660	69
02 70229 526	2 195

FRAIS DE FINANCEMENT	
IMMOBILISATION	
23 02180 722	- 20 000
23 02180 726	- 1 650
23 02190 722	30 000
23 02190 724	35 000
23 04232 725	109
23 04232 726	- 109
23 05412 725	8 500
23 05416 721	- 22 000
23 08120 722	- 3 270
23 08140 721	- 1 275
23 08150 721	109 152
23 08720 722	30 000
AFFECTATION	
03 41000 000	- 109 152
ÉCART	0

**2025-09-170 LES RÉSIDENCES ST-AIMÉ - SUBVENTION**

---

CONSIDÉRANT QUE les loyers de Les Résidences St-Aimé inc. sont subventionnés d'une part de 90 % du SHQ et d'une part de 10 % de la Ville.

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de subvention datée du 21 juin 2025 pour la période du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marc Payeur, appuyée par Christian Tisluck, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville est autorisée à verser la somme de 1 081,80 \$ à Les Résidences St-Aimé inc., le tout tel que prévu dans leur demande datée du 21 juin 2025.

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

**2025-09-171 RÉAMÉNAGEMENT DU PARC MUNICIPAL (PHASE 1) - DÉCOMPTE NO 4**

---

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution no 2025-03-055, la Ville a accordé à Marc-André Paysagiste inc. le contrat pour le réaménagement du parc municipal (phase 1);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Kingsey Falls a reçu le décompte progressif no 4 pour les travaux du réaménagement du parc municipal (phase 1);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au paiement pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marie-Josée Pleau, appuyée par Krystel Houle-Plante, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville est autorisée à payer Marc-André Paysagiste un montant de 124 193,84 \$ taxes incluses, le tout tel que prévu au document du décompte progressif no 4 préparé par Les Services EXP inc.

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

**2025-09-172 SIGNATAIRES AUTORISÉS DE LA VILLE À LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**

---

CONSIDÉRANT QUE la Société de l'assurance automobile de Québec demande une autorisation de la Ville pour effectuer et signer les transactions au nom de la Ville de Kingsey Falls;

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur des travaux publics a été créé et qu'il y a eu une nouvelle embauche pour ce poste;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics effectue plusieurs transactions en lien avec les véhicules de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter son nom aux signataires autorisées à la Société de l'assurance automobile du Québec;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marie-Josée Pleau, appuyée par Marc Payeur, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE les personnes suivantes sont autorisées à effectuer et à signer toutes transactions et tous documents à la Société de l'assurance automobile du Québec, pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls :

Annie Lemieux, directrice générale et greffière;  
Fredéric Veilleux, directeur des travaux publics.

**2025-09-173 DISPOSITION D'UN BIEN - MAZDA SCRUM 1994 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

---

CONSIDÉRANT QUE le Mazda Scrum 1994 au numéro de série DK51T300174 du Service des travaux publics demande plusieurs réparations pour son bon fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un véhicule utilitaire Kubota, Série RTV-X, modèle RTV-X1100C, fut autorisé par le conseil municipal aux termes de la résolution no 2023-11-264;

CONSIDÉRANT QUE l'achat dudit véhicule utilitaire Kubota avait été effectué pour remplacer et se défaire du Mazda Scrum 1994;

CONSIDÉRANT QUE les réparations à effectuer sur le Mazda Scrum 1994 sont très onéreuses tel que décrit dans l'estimé no 103 du concessionnaire automobile Manga Auto Import Inc daté du 22 août 2025;

CONSIDÉRANT QUE ledit concessionnaire nous offre d'acheter le Mazda Scrum 1994 pour un bon prix, comparativement à la cour de recyclage;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Christian Tisluck, appuyée par Éric Fréchette, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville est autorisée à céder le Mazda Scrum 1994 au numéro de série DK51T300174 du Service des travaux publics au concessionnaire automobile Manga Auto Import Inc.

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux et/ou le directeur des travaux publics, monsieur Frédéric Veilleux, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

**2025-09-174 DISPOSITION D'UN BIEN - POMPE PORTATIVE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

---

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'une nouvelle pompe portative par le Service de sécurité incendie tel que stipulé dans la résolution 2025-05-098;

CONSIDÉRANT QUE cet achat a été effectué pour remplacer une pompe portative inadaptée aux besoins du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la pompe portative inadéquate n'est pas utilisée par ledit Service;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a présenté l'appel d'offres 25-0405 par l'entremise du Centre d'acquisition gouvernemental du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offre a généré une offre de la part de Bleuet sauvage.com inc.;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marc Payeur, appuyée par Krystel Houle-Plante, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville est autorisée à céder la pompe portative inutilisée du Service de sécurité incendie à Bleuet sauvage.com inc. pour un montant de 835,00 \$ plus les frais et les taxes applicables.

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, et/ou le directeur des travaux publics, monsieur Frédéric Veilleux soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

**2025-09-175 ASSURANCES FQM - RETRAIT - COORPORATION DES LOISIRS**

---

CONSIDÉRANT QUE la Coorporation des loisirs a cessé toute activité;

CONSIDÉRANT QUE la Coorporation des loisirs est en démarche de dissolution;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Christian Tisluck, appuyée par Krystel Houle-Plante, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville est autorisée à retirer la Coorporation des loisirs en tant qu'assuré additionnel des assurances de la FQM.

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

**2025-09-176 COURS ET ACTIVITÉS - SESSION AUTOMNE - COÛTS**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville offre une programmation de cours et activités à chaque automne;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a complété la programmation d'automne débutant le 22 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice a effectué des calculs afin d'évaluer le coût qui sera exigé pour chaque inscription selon l'activité ou le cours;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marc Payeur, appuyée par Marie-Josée Pleau, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE le conseil approuve la grille des coûts des inscriptions aux activités et aux cours de la programmation d'automne de la Ville de Kingsey Falls.

**2025-09-177 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 2025-10 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2021-12**

---

Monsieur le conseiller Christian Tisluck donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

1. De permettre le jumelage des usages « Les débits d'essence » et « Épicerie » dans la zone C-3;
2. De retirer l'exigence selon laquelle une aire de stationnement située dans les zones commerciales « C », industrielles « I » et publiques « P », et desservant un usage situé à une distance maximale de 150 mètres, doit être exclusivement affectée à l'usage de stationnement;
3. Remplacer les normes applicables à l'installation de tout type de piscine, de spa, ainsi qu'à leurs équipements et ouvrages connexes, afin de faire référence aux exigences prévues dans le règlement provincial, soit le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (chapitre S-3.1.02, r. 1).

Le projet de ce règlement est déposé conformément à l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

**2025-09-178 ADOPTION DU 1ER PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2021-12 ET FIXANT LA DATE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION**

---

Sur proposition de Marie-Josée Pleau appuyée par Christian Tisluck, il est unanimement résolu d'adopter le projet de règlement de zonage n° 2025-10.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

1. De permettre le jumelage des usages « Les débits d'essence » et « Épicerie » dans la zone C-3;
2. De retirer l'exigence selon laquelle une aire de stationnement située dans les zones commerciales « C », industrielles « I » et publiques « P », et desservant un usage situé à

une distance maximale de 150 mètres, doit être exclusivement affectée à l'usage de stationnement;

3. Remplacer les normes applicables à l'installation de tout type de piscine, de spa, ainsi qu'à leurs équipements et ouvrages connexes, afin de faire référence aux exigences prévues dans le règlement provincial, soit le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (chapitre S-3.1.02, r. 1).

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue le 1er octobre 2025, à 18 h 45, à l'hôtel de ville de Kingsey Falls.

Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption.

## **AFFAIRES NOUVELLES**

---

### **2025-09-179 ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2026-2028 DANS LE CADRE DE LA MISE À JOUR DES POLITIQUES SOCIALES**

---

CONSIDÉRANT QU'un mouvement de changement et des actions concrètes sont nécessaires pour créer un milieu de vie sain, accessible, inclusif et sécuritaire pour nos personnes de 65 ans et plus;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska et plusieurs de leurs municipalités ont entrepris une démarche collective pour renouveler leurs politiques Municipalité amie des aînés (MADA) et leurs plans d'action;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette démarche la Ville a mis sur pied un comité responsable composé de citoyens, d'un conseiller et d'une employée à titre de représentante de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce comité a déposé un projet de plan d'action 2026-2028 qui fait suite à la tenue d'un sondage et d'une consultation publique auprès des citoyens.nes de la Ville de Kingsey Falls;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Kingsey Falls désire améliorer ses services et ses structures de façon à favoriser la participation de tous les citoyens.nes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marc Payeur, appuyée par Marie-Josée Pleau, il est unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accepte ce plan d'action et s'engage à le réaliser au cours de la période prévue.

QUE le conseil municipal s'engage à créer un comité du suivi composé d'élus.es, de représentants.es et de citoyens.nes de la Ville de Kingsey Falls.

QU'un rapport financier soit déposé à la MRC d'Arthabaska faisant état des dépenses encourues au cours de la démarche incluant le lancement de cette politique dans les délais prévus.

### **2025-09-180 BGA ARCHITECTE - OFFRE DE SERVICES - ÉTUDE PRÉPARATOIRE CONVERSION 13-15 RUE CARON**

---

CONSIDÉRANT QUE des organismes communautaires ont effectué une demande auprès de la Ville afin d'avoir accès aux locaux des anciens bureaux municipaux inutilisés situés au 13-15 rue Caron;

CONSIDÉRANT QUE la Ville acquiesce à cette demande et donne son consentement pour amorcer ce projet;

CONSIDÉRANT QU'une étude préparatoire pour la conversion des anciens bureaux municipaux en centre communautaire doit être produite;

CONSIDÉRANT QUE BGA ARCHITECTES présente une offre de services intéressante pour ladite étude;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Éric Fréchette, appuyée par Christian Tisluck, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville est autorisée à mandater BGA ARCHITECTES afin d'effectuer l'étude préparatoire pour la conversion des anciens bureaux municipaux en centre communautaire.

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, et/ou le directeur des travaux publics, monsieur Frédéric Veilleux, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Aucune question n'est posée.

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Sur proposition de Marie-Josée Pleau, il est résolu que la séance soit levée à 19h25.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

**Christian Côté, maire**

---

**Annie Lemieux, directrice générale et greffière**